

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET : Participation au financement de l'O.P.A.H de la copropriété "Résidence Plombières" 2018-2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- donner un accord à la participation départementale à l'O.P.A.H. de la copropriété « Résidence Plombières » 2018-2023 ainsi qu'à l'octroi d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 182 664 € sur la durée du dispositif de l'O.P.A.H. ;
- donner un accord à l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une participation de 62 082€ pour accompagner le financement de la première phase de travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années de l'O.P.A.H. et au versement d'une avance de 30 % en sa faveur dans le cadre du préfinancement des aides départementales ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'O.P.A.H. de la copropriété « Résidence Plombières » 2018-2023 figurant en annexe II du rapport,
- désigner pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage Mme CARREGA,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée